

## Une carte collaborative de la corruption en France

Depuis deux ans, des bénévoles cartographient les condamnations pour corruption dans le privé et le public. Une base de données unique.

LE MONDE | 11.02.2017 à 14h59 • Mis à jour le 11.02.2017 à 16h07 | Par Claire Legros ([/journaliste/claire-legros/](#))



Avec plus de 660 affaires recensées depuis son lancement le 9 décembre 2014, la carte publiée par Transparency France dessine le paysage contrasté de la corruption sur le territoire. TRANSPARENCY FRANCE  
<http://www.visualiserlacorruption.fr/home>

Raymond Bonomo n'a pas le profil habituel du geek. Cela n'empêche pas ce retraité, bénévole à l'association Transparency France, d'actualiser chaque jour, depuis l'ordinateur de son domicile, l'unique base de données publiques des condamnations pour corruption et manquements à la probité en France.

Depuis deux ans, il passe environ une heure tous les matins à recenser les condamnations prononcées par la justice française dans les affaires de manquements à la probité. Une partie des informations lui est fournie par des internautes, dans une démarche participative. Sa principale source reste la presse. Date, motif et lieu de la condamnation, montant du préjudice... Raymond vérifie les données avant de les intégrer dans la base, de façon anonyme et selon une méthodologie précise (<http://www.visualiserlacorruption.fr/presentation>) : trois personnes, dont un membre permanent de Transparency, valident chaque fiche.

Fabien Schwebel, 26 ans, lui aussi bénévole à Transparency France, s'occupe de la partie technique depuis Dubaï où il travaille comme ingénieur en informatique. C'est lui qui a conçu la

carte pour [visualiser](#) la corruption région par région. C'est aussi lui qui a mis au point l'outil de comparaison du nombre d'affaires par région, en utilisant le PIB (produit intérieur brut) comme indice, parce qu'il considère qu'« *un département qui a moins d'activité économique a aussi moins d'occasions de corruption* ».

## Une cartographie unique en France

En l'absence pour le moment de données centralisées et publiques, [leur carte collaborative](#) (<http://www.visualiserlacorruption.fr/home>) est la seule du [genre](#) en France. Avec plus de 660 affaires recensées depuis son lancement le 9 décembre 2014, elle dessine le paysage contrasté de la corruption sur le territoire. Au [palmarès](#) des régions les plus touchées, l'[Ile-de-France](#) et la région PACA arrivent en tête, mais ce sont l'[outre-mer](#) et la [Corse](#) qui détiennent les records quand on pondère le nombre de condamnations avec le PIB.

Le gros des affaires concerne la prise illégale d'intérêts dans le cadre de marchés publics et le détournement de fonds publics. A travers cette exploration des dessous pas très chics de la République, Raymond se défend de [vouloir](#) stigmatiser les élus. « *Nous ne travaillons pas dans une logique de "tous pourris"*, explique-t-il. *Il nous semble normal que le citoyen sache ce qui se passe dans le domaine du manquement à la probité.* »

Une démarche qui « *va dans le bon sens* », estime de son côté Charles Duchaine, magistrat chargé de [mettre](#) en place la future agence anticorruption, dont l'ouverture est prévue au printemps. « *Disposer de tels outils permet de [donner](#) de la visibilité au phénomène et de [dégager](#) des [tendances](#), par exemple sur les catégories les plus [exposées](#) dans le privé et le public. Il existe un vrai problème de reconnaissance du phénomène de la corruption. [Avoir](#) des chiffres et un suivi participe d'une évolution des mentalités.* » Pour le moment, seules des statistiques très générales sont publiées par le ministère de la justice.

## L'open data, enjeu majeur pour la transparence

La base de données de Transparency est en accès libre. Chacun peut s'en [emparer](#) pour [imaginer](#) de nouveaux calculs, [développer](#) ses propres [analyses](#). En septembre dernier, un hackathon a permis de développer de nouvelles visualisations, à [partir](#) des montants détournés ou des motifs de condamnations. « *On pourrait aussi [comparer](#) le délai du jugement en fonction du statut de l'élu* », souffle Raymond.

Avec cette carte, l'association Transparency s'inscrit dans une démarche ouverte de partage des connaissances et de biens communs, avec la volonté de [diffuser](#) dans le grand public une [culture](#) de la donnée et du code, des outils devenus incontournables dans la lutte contre la corruption, comme l'a montré le récent sommet de l'OGP à [Paris](#) du 7 au 9 décembre 2016.

**Lire aussi : Démocratie numérique : les initiatives citoyennes qui bousculent les institutions** ([/pixels/article/2016/12/10/democratie-numerique-les-initiatives-citoyennes-qui-bousculent-les-institutions\\_5046906\\_4408996.html](http://pixels/article/2016/12/10/democratie-numerique-les-initiatives-citoyennes-qui-bousculent-les-institutions_5046906_4408996.html))

« *L'open data est un outil essentiel pour une plus grande transparence* », estime Laurène Bounaud, directrice de Transparency France, qui se félicite des « *avancées de la loi pour une République numérique dans ce domaine* » mais s'inquiète que « *les décrets puissent en [réduire](#) la portée* ».

Raymond Bonomo l'a promis, le jour où les informations sur les condamnations pour corruption seront publiques et accessibles à n'importe quel citoyen, il arrête. « *Cette carte n'aura plus lieu d'être.* »

## D'autres billets à propos de ressources partagées sur le blog Chronique des communs

(<http://lemonde.fr/chronique-des-communs/>)

Contact : [c.legros@lemonde.fr](mailto:c.legros@lemonde.fr) ou sur [Twitter](#) [@clairelegros](#) (<https://twitter.com/?lang=fr>)

